

Les AmiEs  
de la Terre  
de l'Estrie



## Mémoire dans le cadre des audiences publiques sur le développement durable de l'exploitation des gaz de schistes

Les AmiEs de la terre de l'Estrie sont une OBNL active depuis 1987 dans les communautés de l'Estrie. Notre but premier est de promouvoir une société écologique sous toutes ses formes. Nos actions ont porté sur plusieurs comités dont : le marché de solidarité régionale, les OGM, l'agriculture urbaine, le transport en commun et le comité 0 déchet. Nous préconisons l'autonomie des communautés sous toutes ses formes et la venue d'un carburant qui pourrait nous rendre autonomes du côté énergétique serait certainement une avenue à regarder de près.

La grande difficulté que nous avons présentement est d'ordre intellectuel, le BAPE est là dans le but de créer une réflexion, de faire avancer notre connaissance sur le sujet et d'amener cette réflexion au ministre du MDDEP, M. Arcand. Toutefois, M. Arcand s'est très bien exprimé sur le fait qu'il n'y aura pas de moratoire et cette position nous apparaît très ferme et arrêtée. Comment alors apporter de la nouvelle information au ministre dans un contexte semblable ?

Une révision de la littérature nous montre très clairement la grande division dans la perception des promoteurs et des citoyens. Dans la littérature explicative de l'industrie de l'exploration et de l'exploitation de ces gaz, nous ne retrouvons aucun incident, mineur ou majeur, que l'industrie peut causer, un aveu de leur part entraînerait des poursuites judiciaires énormes. L'industrie pratique le déni des problèmes possibles. Par contre, du côté de la littérature, des citoyens directement concernés par l'exploitation de ces gaz, on retrouve tous les dommages causés par ce type d'exploitation. Un bref survol des endroits à travers le monde où l'on en fait l'exploitation (Estonie, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Nouveau-Mexique, Colorado, Wyoming, Texas, Pennsylvanie et d'autres que je n'ai pas pu répertorier) prouve que l'industrie des gaz de schiste affecte la qualité de l'air et de l'eau potable. Nous avons donc les citoyens d'un côté et l'industrie de l'autre, celle-ci ne pouvant en aucun cas avouer la présence d'un quelconque problème, sous peine de se retrouver devant des poursuites de toutes sortes. D'un côté, la machine du déni, de l'autre, les nombreux impacts sur la vie des citoyens. Il y a vraiment un schisme, sans faire de jeux de mots, entre les exploitants et les citoyens.

Dans la littérature, nous n'avons pas pu trouver une seule exploitation des gaz de schiste qui n'avait pas d'impacts environnementaux sur la population environnante. L'information véhiculée est diamétralement opposée et il nous faut faire une évaluation sensée de toutes ces informations.

Comment faire ? La loi sur le développement durable que le Québec a adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale a peut-être des indices importants de développement « durable ».

L'industrie de l'exploitation des gaz de schiste utilise des millions de litres d'eau avec près de 50 tonnes de produits chimiques à chaque fragmentation, ce qui fait une concentration d'environ 5 ppm, concentration à ne pas négliger, alors que l'anovulant le plus prescrit en Amérique a une concentration sanguine de ,003 partie par milliard. Si un médicament est efficace à ce point devrait-on s'inquiéter de voir les compagnies minimiser la concentration des produits chimiques dans l'eau?

Regardons d'abord les orientations de la loi. Il est intéressant de constater la sagesse qui soutient ces orientations. Voici donc l'énumération de ces orientations :

- Informer, sensibiliser, éduquer, innover
- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
- Produire et consommer de façon responsable
- Répondre aux changements démographiques
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
- Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
- Favoriser la participation à la vie collective
- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

D'abord nous avons informé, sensibilisé, éduqué et innové, ces verbes sont des verbes d'action donc plus les citoyens seront informés, meilleure sera l'information. Voici un extrait des intentions de cette loi : « Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

Nous avons par ces orientations et cet énoncé, tous les éléments qui exigeraient un moratoire sur l'exploitation de ces gaz, mais notre ministre Arcand nous dit que le moratoire n'est pas possible et que la loi sur le « free mining » va s'appliquer sans changements majeurs, sachant que cette loi date de 1880, alors qu'on nous a cassé les oreilles sur l'importance des changements aux lois des communications, des finances et du commerce international, pour ne citer que celles-là, qui avec le temps, sont devenues désuètes et devaient être changées.

Seulement sur la base des 16 principes de la loi sur le développement durable, le ministre Arcand aurait dû mettre pied à terre et mettre de l'avant cette loi votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Mais encore une fois, nous nous retrouvons devant une mer de mots dans un désert d'actions et après cela notre classe politique se demande pourquoi il y a un désintéressement de la part de la population. Nos plus grandes richesses sont l'eau et l'air, deux éléments tout à fait irremplaçables. Pendant ce temps, nous ferons l'exploitation de ces gaz sans même savoir où nos nappes phréatiques se retrouveront. C'est à ce niveau que la recherche doit se faire, avant même de penser à l'exploration et l'exploitation. Nos moyens de situer nos nappes existent, utilisons-les pour connaître les interactions qui peuvent exister entre elles et ainsi nous pourrions protéger cette ressource irremplaçable. Pour nous, ce n'est plus une question d'évaluation du risque, mais une gestion adéquate des risques.

**PROTÉGEZ NOTRE EAU est le message que nos élus doivent comprendre. Si le citoyen ne peut plaider l'ignorance devant la loi, qu'en est-il de nos politiciens ?**

André Nault,  
Président des AmiEs de la terre de l'Estrie